



MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 -

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois, le onze janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle des Fêtes de Saint-Laurent-de-Belzagot, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D2023_01_3

Date de convocation du conseil : 6 janvier 2023Nombre de conseillers en exercice : 27Nombre de conseillers présents : 21Nombre de votants : 26

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DEMESSEMAKERS Olivier, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, M. VIGIER Pascal, Mme VRILLAUD Bernadette, Mme WILLAUME Francine.

Absents excusés :

Mme BLANDINEAU Annette
M. CARTER Maximilian a donné pouvoir à Mme CHARRANNAT Corinne
Mme GODREAU Sandrine a donné pouvoir à M. ELUERD Roland
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme HUGUET Myriam
Mme PIVETEAU Béatrice a donné pouvoir à M. VIGIER Pascal
Mme VALEAU LABROUSSE Christine a donné pouvoir à M. BOLVIN Jean-Michel

Objet : Autorisation
Budgétaire Spéciale

Secrétaire de séance : Madame CAILLETEAU Muriel

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la possibilité, en début d'exercice, de voter des autorisations budgétaires spéciales avant le vote du Budget, à condition qu'elles soient reprises dans le budget.

L'acquisition d'un onduleur étant nécessaire, il est exposé que des crédits pourraient être ouverts pour l'opération 371 – Matériel informatique, ainsi qu'il suit

Chapitre ou opération	BP 2022 Proposition Nouvelle	RAR 2021	DM 2022	Montant à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts
Op 371 Matériel Informatique	13 914,00 €	1 762,14 €		13 914,00 €	3 478,50 €

Il est proposé, pour le budget de la commune, d'inscrire les crédits suivants :

Opération 371 – Matériel informatique – Article 21838 : 120, 00 € pour l'acquisition d'un onduleur

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE cette proposition

CHARGE Monsieur le Maire d'inscrire ces crédits qui seront repris sur le BP 2023 de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 11/01/2023, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 17/01/2023

le Maire,
Jean-Michel BOLVIN